



Recours contre une mutation abusive sur un autre site de travail

Par tibo72

Bonjour à tous, j'espère trouver des réponses à mon problème épineux.

Je travaille en CDI dans une entreprise X depuis plus de 2 ans.

Depuis quelques mois celle-ci fait face à une grosse baisse d'activité ce qui implique un sureffectif important.

Il m'a été imposé de novembre 2022 à fin décembre 2022 de partir travailler dans une entreprise Y située dans la même zone industrielle et faisant partie du même groupe.

Je précise que le roulement de travail posté y est différent comparé à mon entreprise X.

J'ai dû par la même occasion signé un avenant temporaire couvrant cette période avec une date de fin défini (31 décembre 2022) stipulant la modification de mon temps de travail, le salaire etc..

A la suite de cette période, je suis retourné travaillé dans mon entreprise X.

A l'heure d'aujourd'hui on me réimpose de retourner travailler dans l'entreprise Y, ce qui ne me convient pas du tout surtout au niveau du roulement de travail (poste 4*8).

Quels sont mes recours pour refuser cette mutation abusive?

Sont-ils obligés de me proposer un nouvel avenant à mon contrat de travail et si oui puis-je refuser?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par morobar

Bonjour,

Vous n'avez en réalité aucun recours.

Votre refus sera analysé en refus abusif de reclassement et votre licenciement, de nature économique au départ, risque d'être requalifié pour insubordination donc à titre personnel.